

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

Berger Levaillant

ID : 066-216602128-20260202-009_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six et le Deux Février à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 27 janvier 2026.

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLEED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Emma SABATE, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héloïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF.

Absents excusés : Christophe CLARET donne pouvoir à Geoffrey TORRALBA, Romain ALBERT donne pouvoir à Marc MEDINA, Jean-Michel PONCE donne pouvoir à Gérard CEBELLAN.

Absent : Jean LANCELLA

En exercice : 27

Présents : 23

Ayant pris part au vote : 26

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Héloïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Délib.009/2026

Modification du tableau des effectifs

Madame Agnès BLEED, adjointe au maire, rappelle à l'assemblée, la délibération en date du 8 décembre 2025, modifiant et mettant à jour le tableau des effectifs. Elle indique que les besoins du service «Entretien des Bâtiments» ont été augmentés du fait d'une importante utilisation des bâtiments communaux et d'une restructuration du service. Par ailleurs, elle précise qu'un agent titulaire de ce service est actuellement à 22 heures hebdomadaires, mais qu'il réalise régulièrement un certain nombre d'heures complémentaires. Il conviendrait donc de régulariser la situation en augmentant le quota horaire de cet agent. Le volume sur une année a permis de comptabiliser ce surplus d'heures et de prévoir un quota horaire pour l'agent, de 28 heures de travail hebdomadaire.

Madame Agnès BLEED propose donc d'ouvrir un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 28/35^{ème}.

Le conseil municipal, Ouï l'exposé de madame Agnès BLEED, adjointe au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

VU l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

VU l'arrêté en date du 3 mai 2021 approuvant les Lignes Directrices de Gestion ;

CONSIDERANT qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

CONSIDERANT que les besoins du service «Entretien des bâtiments», nécessitent l'augmentation du quota horaire de l'agent ;

➤ DECIDE de créer un emploi permanent d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 28/35^{ème} ;

➤ FIXE le nouveau tableau des effectifs tel qu'il suit :

	Délib. du 08/12/2025	Délib. du 02/02/2026
Personnel Administratif		
Directeur général des services de communes de 2 000 à 10 000 habitants	35/35 ^{ème}	1
Ingénieur principal	35/35 ^{ème}	1

Attaché principal	35/35 ^{ème}	1	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	2	2
Technicien principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	1	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	5	5
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	1	1
Adjoint administratif territorial	35/35 ^{ème}	2	2
Personnel O.M.A.C.			
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	1	1
Adjoint territorial du patrimoine	35/35 ^{ème}	1	1
Adjoint technique territorial	35/35 ^{ème}	1	1
Adjoint administratif territorial	35/35 ^{ème}	1	1
Personnel Animation			
Animateur Principal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	1	1
Animateur	35/35 ^{ème}	1	1
Adjoint d'animation territorial principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	3	3
Adjoint d'animation territorial	35/35 ^{ème}	1	1
A temps non complet			
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	22/35 ^{ème}	2	2
Adjoint d'animation territorial	28/35 ^{ème}	1	1
Adjoint d'animation territorial	22/35 ^{ème}	1	1
Personnel Technique			
Ingénieur	35/35 ^{ème}	1	1
Technicien	35/35 ^{ème}	1	1
Adjoint administratif territorial	35/35 ^{ème}	1	1
Agent de maîtrise principal	35/35 ^{ème}	1	1
Agent de maîtrise	35/35 ^{ème}	4	4
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	4	4
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	1	1
Adjoint technique territorial	35/35 ^{ème}	10	10
Adjoint technique territorial	30/35 ^{ème}	1	1
Personnel de Police et Sécurité			
Brigadier chef principal	35/35 ^{ème}	3	3
Gardien/Brigadier	35/35 ^{ème}	1	1
Agent de maîtrise	35/35 ^{ème}	1	1
Adjoint technique territorial	35/35 ^{ème}	1	1
Personnel de Service			
Agent de maîtrise	35/35 ^{ème}	1	1
Agent spécialisé principal 1 ^{ère} classe Ecoles Maternelles	35/35 ^{ème}	2	2
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	2	2
A temps non complet			
Agent spécialisé principal 1 ^{ère} classe Ecoles Maternelles	32/35 ^{ème}	2	2
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	34/35 ^{ème}	1	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	31/35 ^{ème}	1	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	29/35 ^{ème}	2	2
Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe Ecoles Maternelles	32/35 ^{ème}	1	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	28/35 ^{ème}	1	1 + 1 = 2
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	22/35 ^{ème}	1	1
Adjoint technique territorial 32/35 ^{ème}	32/35 ^{ème}	1	1
Adjoint technique territorial 28/35 ^{ème}	28/35 ^{ème}	1	1
Adjoint technique territorial 22/35 ^{ème}	22/35 ^{ème}	2	2
			Total : 76 + 1 = 77

Ainsi fait et délibéré à Torreilles,
Les jours, mois et an que dessus
Certifiée exécutoire suivant transmission
En préfecture du : 06 FEV. 2026
Et publication du : 06 FEV. 2026

Le maire,
Dr Marc MEDINA



La secrétaire,
Héloïse MONREAL